

**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 20 mars 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension de réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan**

**Notre dossier : 312-00825**

**Dossier Régie : R-4020-2017**

---

Chère consœur,

Nous vous transmettons les réponses d'Énergir à la Demande de renseignements n° 3 de la Régie dans le dossier mentionné en objet, soit la pièce Énergir-2, Document 3, ainsi que son annexe. Nous déposons également une liste révisée des pièces.

Par ailleurs, en réponse à la demande 7.1 de la DDR n° 1 de la Régie, Énergir avait indiqué que des analyses étaient en cours afin de définir de manière plus précise les tronçons du Projet contenant de l'amiante et les coûts qui devraient en résulter. Or, il semble qu'Énergir devrait être en mesure de transmettre le résultat de ces analyses à la Régie au début avril 2018.

Ainsi, bien que le calendrier du Projet se trouvant à la pièce GM-1, Document 1 prévoit actuellement une approbation de la Régie en mars 2018, Énergir demande à la Régie de repousser cette date en **avril 2018**.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

p. j.